



Décision à l'égard du Programme de financement des participants de la CCSN

Renouvellement du permis de la centrale nucléaire de Point Lepreau appartenant à la Société d'énergie du Nouveau-Brunswick



PFP
Participant Funding
Program

Le 12 avril 2017



Le 9 septembre 2016, la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) a annoncé qu'elle offrait jusqu'à 75 000 \$ dans le cadre de son Programme de financement des participants (PFP), afin d'aider les membres du public, les groupes autochtones et d'autres parties intéressées à participer aux processus d'examen de la demande de permis et d'audience de la Commission à l'égard du renouvellement du permis de la centrale nucléaire de Point Lepreau appartenant à la Société d'énergie du Nouveau-Brunswick. La date limite pour soumettre une demande d'aide financière à la CCSN était le 18 novembre 2016.

Contexte

La CCSN a rendu disponible une aide financière pour :

- la communication de renseignements nouveaux, distincts et précieux à la CCSN au moyen d'interventions éclairées et relatives au sujet à l'étude
- aider les parties intéressées à se préparer et à participer au processus d'audience publique de la Commission pour le sujet à l'étude

Un Comité d'examen de l'aide financière (CEAF) indépendant de la CCSN a été formé pour examiner les demandes d'aide reçues par l'administrateur du PFP de la CCSN, et pour formuler des recommandations à la CCSN sur l'allocation d'un montant maximal de 75 000 \$ aux demandeurs admissibles.

Les membres du CEAF étaient :

- M. Guy Riverin, expert en évaluation environnementale et fonctionnaire fédéral à la retraite
- M. Bruce Young, directeur à la retraite de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale

Le CEAF a examiné six demandes d'aide financière reçues par la CCSN, dont le montant total s'élevait à 298 253,60 \$.

Admissibilité et critères relatifs au financement

Pour obtenir des renseignements additionnels sur le financement des participants et ses modalités, y compris des détails sur l'admissibilité et les critères de financement, veuillez lire le [*Guide du Programme de financement des participants*](#).

Décision à l'égard du Programme de financement des participants de la CCSN

La CCSN a étudié attentivement les recommandations que le CEAF a formulées au sujet de l'allocation d'une aide financière aux participants concernant le renouvellement du permis de la centrale de Point Lepreau, et a approuvé le remboursement d'un montant maximal de 108 462,55 \$ pour les bénéficiaires suivants :

Demandeur	Montant maximal du financement disponible
1. Association canadienne du droit de	8 850 \$

l'environnement – Conseil de conservation du Nouveau-Brunswick	
2. Première Nation Sipekne'katik	5 505 \$
3. Mi'gmawe'l Tplu'taqnn Incorporated	32 300 \$
4. Sharon Murphy-Flatt – PEACE - Nouveau-Brunswick	31 950 \$
5. Première Nation des Malécites (Premières Nations des Malécites de Madawaska, de Tobique, de Kingsclear, de St. Mary's et d'Oromocto)	27 120 \$
6. Passamaquoddy Nation Recognition Group Inc.	2 737,55 \$
Total	108 462,55 \$

Renseignements supplémentaires

Adam Levine

Administrateur du Programme de financement des participants de la CCSN

Tél. : 613-947-6382

Courriel : cnscc.pfp.ccsn@canada.ca